

CONCOURS INDIVIDUEL POUSSINES

REGLEMENT TECHNIQUE

DEFINITION : Compétition individuelle sur programme imposé, ouvert à toutes les gymnastes Poussines licenciées.

EPREUVES : au nombre de 5

- FORMATION PHYSIQUE exécutée en entier et en musique
- TABLE DE SAUT – BARRES – POUTRE – SOL

Recommandation :

Au stade des poussines, l'objectif principal doit être l'acquisition des bonnes habitudes : allure générale, technique des exercices, corrections des attitudes. On ne doit pas s'attacher exclusivement à la lettre du texte, mais à l'esprit.

La fédération recommande aux juges une attitude « souriante ».

REPARTITION DES CATEGORIES :

6 classements seront effectués :

Catégorie A : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 66 pts et 68 pts

Catégorie B : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 68.5 pts et 70 pts

Catégorie C : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 70.5 pts et 73 pts

Catégorie D : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 73.5 pts et 78 pts

Catégorie E : Gyms présentant des mouvements dont le total est compris entre 78.5 pts et 82 pts

Catégorie F : Gyms présentant des mouvements dont le total est de 82.5 pts et +

Les 6 premières de chaque catégorie seront sélectionnées pour la finale régionale.

Les feuilles d'engagement seront complétées par ORDRE DECROISSANT DES POINTS TENTES.

Des « traits de surligneur » seront portés dans l'angle haut gauche des feuilles de notation pour faciliter le travail du secrétariat.

ATTENTION de respecter les couleurs du classement lorsque vous complèterez vos feuilles individuelles.

CATEGORIE A VERT	CATEGORIE B JAUNE	CATEGORIE C ROSE
CATEGORIE D BLEU	CATEGORIE E ORANGE	CATEGORIE F SANS

CLASSEMENT ET SELECTION

La première gymnaste de la CATEGORIE F se verra déclarée Championne Départementale F.S.C.F de la saison.

En cas d'indisponibilité d'une gymnaste sélectionnée, la monitrice devra avertir l'association dont la gymnaste se sera classée 7^{ème}, voire 8^{ème}, etc... pour chaque la catégorie dans la suite du classement, sans oublier de prévenir Hélène LAGNEAU.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les gymnastes ont la faculté de revêtir des justaucorps autres que ceux de leur club, à condition toutefois, que cette tenue reste conforme au programme fédéral.

Pour les monitrices et les aides : **tenue uniforme** (survêtement du club ou t-shirt + corsaire) tout au long de la compétition ainsi qu'à la proclamation des résultats

JUGES

Chaque association doit fournir des juges qualifiés en fonction des effectifs engagés. **Ils devront être présents pendant tous les horaires de leurs degrés.** En cas d'indisponibilité, prière de prévenir le responsable de la compétition (Hélène LAGNEAU) le plus rapidement possible et/ou prévoir son remplacement par un autre juge.

TOUS les juges doivent être en possession d'une carte de Juge et d'une licence « Compétition », « Juge » ou « Dirigeant » validée pour la saison en cours.

LICENCE et CARTE DE JUGE seront présentées (préparez votre carte de juge : nom du concours et date) au Président du Jury pour confirmation de l'affectation et signature.

Les juges doivent respecter les horaires établis.

Ils devront obligatoirement avoir suivi la formation sur la nouvelle cotation des mouvements.

Ils doivent noter avec exactitude et impartialité. Ils jugent sans se consulter et font la moyenne de leurs notes qu'ils inscrivent sur la feuille de pointage. En cas de désaccord, ils devront comparer leur jugement (si la différence est supérieure à 0,50 point).

Pour éviter toute incident, aucune présence ne sera tolérée auprès ou derrière les juges.

Toute réclamation DIRECTE aux juges est interdite (Voir Programme fédéral)